

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012  
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10  
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20  
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50  
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Villenave d'Ornon - Contrat de co-développement - fiche action n°1.  
«Requalification de l'avenue Mirieu de Labarre entre la Place de Courréjean et le  
Chemin du pas de la Côte». Bilan de la concertation - Décision - Approbation**



Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'avenue Mirieu de Labarre (ex route départementale 108), partage sur un axe nord/sud le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur sud-est de Villenave d'Ornon, et constitue à ce jour une véritable coupure dans ce futur quartier d'habitat.

Conformément au contrat de co-développement 2012/2014 et à sa fiche action n°1 relative à la requalification de l'avenue Mirieu de Labarre sur Villenave d'Ornon, notre établissement, par délibération n° 2012/0454 en date du 13 juillet 2012, a validé les modalités d'ouverture de la concertation réglementaire.

Pour rappel, le programme des travaux d'aménagement de l'espace public, objet de la présente concertation, dont le coût est estimé à 4 500 000 € T.T.C environ hors foncier et éclairage public, consiste en la création :

- de cheminements piétons
- d'un itinéraire cyclable
- d'aménagements paysagers
- de noues végétalisées servant de solutions compensatoires pour les eaux pluviales
- d'aménagements en faveur de la modération de la vitesse pour sécuriser l'ensemble des cheminements Nord/Sud et Est / Ouest.

Le projet vise à améliorer les cheminements doux le long de la voie et entre les deux rives du PAE pour faciliter les circulations et limiter l'usage de l'automobile. Il vise également à pacifier le trafic routier de cet axe très fréquenté par les poids lourds et sur lequel les limitations de vitesse sont trop souvent dépassées. Enfin, il a pour ambition de s'intégrer dans l'environnement existant en proposant des emprises généreuses dédiées aux espaces verts et aménagements paysagers.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération

Intercommunale) de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées pendant la durée de l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette concertation destinée à recevoir les observations et suggestions du public a démarré le 24 septembre 2012 en association avec la ville de Villenave d'Ornon, après publication de l'avis correspondant dans la presse locale et sur le site <http://concertation.lacub.fr>

Il convient maintenant de dresser le bilan de la concertation réglementaire telle que lancée et ce, avant la validation de l'Avant Projet afin d'être en capacité d'ajuster celui-ci si nécessaire :

### **Bilan de la concertation**

Trois registres de concertation sous format papier ont été mis à disposition du public (Hôtel de ville et Mairie du Bourg de Villenave d'Ornon, et bureaux de la direction territoriale sud de la Communauté Urbaine de Bordeaux) ainsi qu'un support dématérialisé sur le site <http://participation.lacub.fr>.

En outre, une réunion publique a été organisée le 27 septembre 2012 dans la salle du Carrelet à Villenave d'Ornon en présence de Mr le Maire de la Commune.

- Les dossiers avec registre de concertation, mis à la disposition du public, ainsi que le site <http://participation.lacub.fr>, n'ont fait l'objet d'aucune observation écrite.
- En revanche, la réunion publique du 27 septembre a permis de rassembler une chambrée d'environ 80 personnes issues du quartier pour la plupart, et très attentives à la présentation du programme proposé. La commune avait à cet effet communiqué par voie de presse et par distribution de « flyer » dans les boîtes aux lettres pour informer de la tenue de cette réunion.

Les points évoqués par le public ont été les suivants :

1. Trafic poids lourds important (environ 900 PL/jour en semaine) sur cet axe où la limitation de vitesse n'est pas respectée (remarque avérée par une étude trafic de 2008 qui fait état d'une V85 de 67 km/h pour une limitation à 50 km/h)
2. Dégradation importante de la chaussée liée à ce trafic poids lourds.
3. Inquiétudes sur l'augmentation du trafic liée aux programmes d'habitat et de commerces du PAE et du parc d'affaires et sur la saturation du giratoire du Pas de la Côte.
4. Inquiétudes sur la phase chantier et les difficultés de circulation pendant les 18 mois de travaux
5. Demande de création de places de stationnement dans le projet
6. Question sur les divers aménagements dédiés à la modération de la vitesse.
7. Question sur les divers programmes d'habitat du PAE et comment contacter les aménageurs.

Le débat a permis d'apporter, sur l'ensemble des points abordés, des réponses précises qui ont semblé rassurer et satisfaire les participants. La présence massive des riverains du quartier à cette réunion explique par ailleurs l'absence de remarques dans les divers registres.

Dans le cadre de la procédure en cours, le dossier définitif de projet sera ultérieurement arrêté par délibération communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** la délibération n°2012/0454 en date du 13 juillet 2012 validant la décision d'ouvrir ce projet à la concertation préalable,

**Vu** l'absence de contribution déposée et écrite sur la plateforme internet dédiée et dans les registres de concertation,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT QUE**

La concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération de lancement et que les habitants ont pu s'exprimer via les supports et aux lieux indiqués,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'opération susvisée, tel qu'il est dressé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** de clôturer ladite concertation réglementaire par voie de presse relativement au programme d'aménagement et de requalification de l'Avenue Mirieu de Labarre à Villenave d'Ornon entre la rue du pas de la Côte et la place de Courréjean..

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
17 JANVIER 2013

PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2013

M. ALAIN DAVID